

L'UNSA-PM, UN SYNDICAT POUR MOI...

- Qui connaît les besoins de ma profession,
- Qui agit sans directive nationale ni dogmatisme, de manière pragmatique,
- Qui m'informe régulièrement,
- Qui m'accompagne dans mes démarches,
- Qui veille à améliorer mon quotidien.



JOACHIM,
GARDIEN-BRIGADIER DANS
LES HAUTS-DE-FRANCE

« Dans mon quotidien au service du public dans ma collectivité, mes missions, diverses et variées, contribuent à protéger les administrés de ma commune. Sur le terrain, je suis aidé par mes collègues. Pour ma carrière et mes conditions de travail, c'est l'UNSA TERRITORIAUX qui m'aide. L'UNSA intervient pour protéger nos intérêts individuels et collectifs. Je suis syndiqué à l'UNSA-TERRITORIAUX pour être accompagné et défendu par un interlocuteur compétent, efficace et toujours à mon écoute. L'UNSA répond toujours présente. Elle m'envoie régulièrement une lettre d'information sur l'actualité syndicale. Les collègues de l'UNSA viennent aussi me voir sur mon lieu de travail et je participe aux réunions d'information ou de formation syndicale. »

Le syndicat national UNSA Police Municipale a été créé et affilié à la Fédération UNSA Territoriaux en avril 2024.

L'objectif initial : **représenter au niveau national** les agents de police municipale, ASVP, gardes champêtres et personnels de la filière sécurité territoriale.

L'organisation repose sur :

- Un **bureau national** dirigé par un secrétaire général issu de la PM
- Des **sections locales et départementales** au plus proche de vous et rattachées à l'UNSA Territoriaux.

L'UNSA SIÈGE DANS LES INSTANCES ESSENTIELLES POUR VOUS :

Conseil commun de la Fonction publique, Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, CNFPT pour la formation des agents territoriaux, Commission consultative des polices municipales.

Pour échanger, poser vos questions ou être accompagné-e dans vos démarches, contactez vos représentants :

Contact



POLICIER MUNICIPAUX

**AVEC L'UNSA-POLICE
MUNICIPALE,
JE PRENDS LA MAIN
SUR MON QUOTIDIEN**

JUIN 2026

Rejoignez-nous dès maintenant sur unsa-territoriaux.org



QUI DÉCIDE DE QUOI ?

- **Au niveau national** : le parlement et le gouvernement par les lois et décrets.
- **Au niveau local**, votre employeur prend des délibérations.
- **À tous les niveaux**, les syndicats négocient pour vous.

LA DÉFENSE DE MES DROITS PASSE PAR L'UNSA-PM !

L'UNSA A OBTENU PAR LA NÉGOCIATION

- L'évolution salariale des agents de **catégorie C**,
- La création d'un **examen professionnel** pour les **ASVP** avec des places réservées comme gardiens de police municipale,
- La **gratuité dans les transports** régionaux comme la police et la gendarmerie,
- Un **droit à la formation** pour les contractuels,
- L'**augmentation de la prime de sujétion** à 20 % pour les garde-champêtres,
- **De nouveaux droits (formation, uniforme, ...)** pour les garde-champêtres,
- Un conseiller syndical pour vous accompagner dans vos démarches, ...

L'UNSA A SAISI LE GOUVERNEMENT :

✓ **A obtenu :**

- Le maintien des titres de restauration en situation de télétravail,
- Le maintien des mêmes droits à Compte Épargne Temps quel que soit l'employeur,
- Une prime de départ en retraite, au travers du RIFSEEP.

En attente:

- La création d'une médaille « Grand-Or » pour les agents ayant accompli 40 années de service,
- La revalorisation des heures du dimanche et jour férié,
- La majoration des heures supplémentaires pour les temps partiels, ...

Adhérez en nous contactant sur :

[unsa-territoriaux.org/pages/Rejoindre-l-UNSA](https://www.unsa-territoriaux.org/pages/Rejoindre-l-UNSA)

AVANÇONS ENSEMBLE !

Qui mieux qu'un policier municipal, pour porter les revendications des policiers municipaux !

RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE AUX REVENDICATIONS À PORTER !

- **La revalorisation des salaires**, le volet social en général parallèlement à l'accroissement des prérogatives.
- **Généraliser l'armement** en police municipale.
- **Créer un statut spécifique** pour les Agents de surveillance de la voie publique, (A.S.V.P) les agents temporaires de police municipale.
- **Revoir le statut** des gardes champêtres et leur positionnement dans le paysage sécuritaire. Passage en catégorie B.
- Comme pour la police nationale, **intégrer toutes les primes** dans le calcul des droits à retraite ?

COMMENT SE FAIRE ENTENDRE PAR MON EMPLOYEUR ?

- Je sollicite mon syndicat **UNSA-PM** pour obtenir une négociation avec mon employeur : la loi permet aujourd'hui de signer des accords locaux employeurs/syndicats (ex. : montant des primes et répartitions, déroulement de carrière et promotion, temps de travail et cycles horaires, mutuelles et action sociale, formation professionnelle tout au long de la vie, ...).
- Je me fais accompagner par mon Conseiller syndical **UNSA-PM** (dispositif obtenu par l'UNSA).

Réagissez, apportez votre contribution, participez au débat :

- ✉ contact@unsa-territoriaux.org
- 📘 UNSA-Territoriaux (page officielle)
- 📷 @unsaterritoriaux
- 🌐 UNSA TERRITORIAUX
- ✉ @FedUNSAter
- 🌐 <https://www.unsa-territoriaux.org/>